



Flash Info

P1 EDITO

P2-3 URBANISME

- Opération d'adressage
- Des économie d'énergie
- Redynamisation du centre bourg

P4 PATRIMOINE

- La place de la République fait peau neuve
- Les travaux de l'église
- Collecte des pluviales au cimetière

P5 VIE MA VILLE

- Du nouveau à la maison des associations
- Adopter le tri

P6-7 EN IMAGE

P8 EN BREF

- Derniers sujets sur le vif !
- A retenir

EDITO

Madame, Monsieur,

Avec ce dernier numéro du Flash Info, pour cette mandature, commence une nouvelle année. C'est généralement le temps des bilans et celui des projets. Étant en période préélectorale, je ne me livrerai pas à cet exercice, du moins pour le moment.

Ce numéro, le douzième, est riche de renseignements, tout comme les précédents et je remercie l'équipe d'élu(e)s qui a chaque édition, travaille à sa rédaction et sa mise en page après avoir sélectionné les sujets à traiter.

Ce début d'année n'est pas des plus réjouissants que ce soit pour notre Pays tout comme au niveau international. Je formule le vœu que chacun sache raison garder afin d'éviter un engrenage qui serait préjudiciable pour tout un chacun. Notre Planète est déjà très malade, il ne faudrait pas que la bêtise humaine engendre de nouveaux conflits et génère de nouvelles inégalités dont les conséquences seraient irréversibles.

L'équipe municipale poursuit son action au service des Lapalissoises et des Lapalissois jusqu'à la prochaine échéance électorale et se joint à moi pour vous adresser nos vœux les plus sincères.

Jacques de CHABANNES

Maire de Lapalisse

*Président de la Communauté de Communes
Conseiller départemental de l'Allier*

Bonne Année 2020



Pour bien se repérer quelque soit le lieu et à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit

Opération d'adressage

Lors des prochains mois, l'habitation de certains lapalissois se verra attribuer un numéro et un nom de rue. Cette décision a été prise par le conseil municipal le 20 mai dernier afin de répondre à plusieurs problématiques : la localisation rapide de chaque adresse par les services de secours, la facilitation des livraisons de colis, la mise en place de la fibre dont le développement est programmé en 2020 sur notre commune (chacun peut suivre le déploiement sur <https://www.auvergne-numerique.fr/cartographie/>).

Il s'agit principalement de voies situées sur les écarts de notre commune, à savoir :

- ⇒ la RD 61 qui traverse le « Moulin Marin », « Chez Papon » et « Les Brossards »
- ⇒ Le chemin rural de « Chez Papon »
- ⇒ Le chemin rural du « Moulin Marin »
- ⇒ La voie communale qui traverse « Montchenin »
- ⇒ « Le Village Marin »
- ⇒ La voie communale des « Brossards » au « Chêne du Loup »
- ⇒ « Les Grillères »
- ⇒ « Grattebine »
- ⇒ La RD 124 « Route de Bert »
- ⇒ La RD 480 du rond point de « Bellevue » au Moulin Marin
- ⇒ Le parking du télécentre

Pour chaque modification d'adresse, une démarche a été mise en place :

- un courrier sera adressé aux foyers concernés, précisant leur nouvelle adresse. Chaque foyer sera libre de conserver, sous le nouveau nom de rue, le nom du lieu-dit actuel
- les plaques avec les noms des voies seront mises en place par nos services

Les plaques comportant les numéros seront disponibles à l'accueil de la Mairie et seront à apposer de manière très visible sur la boîte aux lettres ou à proximité.

Les services municipaux communiqueront les nouvelles adresses au centre des impôts, à la Poste, à ENEDIS, au SIVOM Vallée de la Besbre et à la trésorerie de LAPALISSE.

Chaque foyer informera de son changement d'adresse à tous les autres organismes. Les démarches administratives pourront être réalisées sur le site officiel de l'administration « service-public.fr ».

Pour toute difficulté rencontrée, vous pourrez vous adresser à l'accueil de la Mairie (04 70 99 00 86).

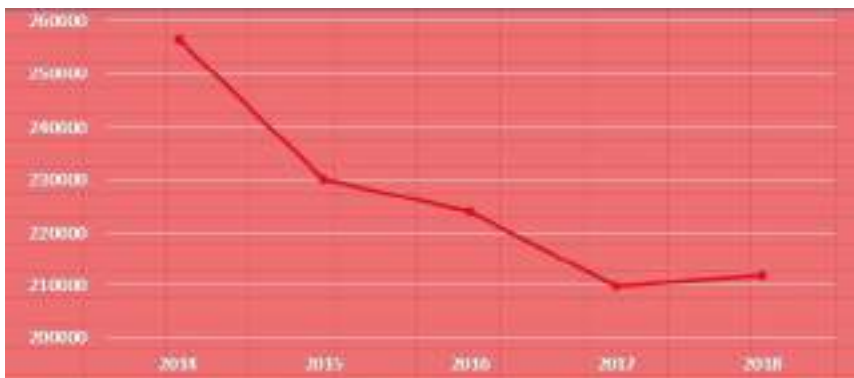
Nous souhaitons que ces changements se déroulent sans encombre et vous remercions pour votre compréhension.

Lumière sur les économies d'énergie

Depuis 2015, les travaux des places et voiries ont nécessité la création de foyers lumineux supplémentaires. Dans le même temps, il a été décidé d'équiper les candélabres par des ampoules leds, permettant ainsi une diminution de la puissance, de la consommation et donc de la facturation.

Une réflexion a également été menée pour déterminer l'utilité d'éclairage dans certains secteurs ; les points lumineux ont été redistribués ou réglés en fonction des nécessités.

Toutes ces modifications ont permis de maîtriser le budget d'éclairage public en accord avec les enjeux environnementaux de demain.



**Une diminution de 17,44 %
en 5 ans**



Imaginer la cité de demain : s'appuyer sur les richesses du territoire pour organiser l'urbanisation du futur

Contexte de redynamisation du centre-bourg

A l'origine, partant du constat qu'il fallait intervenir pour réfléchir et mettre en œuvre des projets de revitalisation des centres villes, l'Etat avait lancé un dispositif destiné à celles comptant plus de 20.000 habitants.

Au niveau de notre département, il a été décidé d'intervenir également sur les centres-bourgs. C'est ainsi que la commune de Lapalisse a été retenue dans ce dispositif et qu'elle a mandaté le DSA d'architecte-urbaniste de Marne-la-Vallée (Diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement) afin de mener une étude sur l'aménagement qui pourrait être conduit dans les prochaines décennies.

Quatre étudiantes (Zélie Davodeau, Julie Maillard, Chloé Picard, Pauline Soulenq) ont donc planché plusieurs mois sur ce sujet. Elles ont analysé des données démographiques, économiques et historiques, effectué des relevés topographiques et de nombreuses visites de terrain.

Le fruit de leur travail a fait l'objet d'un cahier destiné à faire partager le résultat de ces recherches auprès de notre collectivité, du monde universitaire et professionnel ; elles ont

également réalisé une maquette qui permet de modéliser les propositions.

Une réunion publique organisée le 18 octobre dernier a clôturé ce travail. Cette étude permettra de mieux cerner et comprendre le territoire et d'adopter une stratégie à long terme pour conduire les réaménagements nécessaires de notre centre bourg.



Cahier du DSA d'architecte-urbaniste
 « Du détour paysager à l'arrêt prolongé - Redynamisation du centre-ville de Lapalisse par une nouvelle offre de logements et de commerces »
 → www.paris-est.archi.fr/publications/cahiers-du-dsa

Un éclairage sur nos lieux de vie et un fil conducteur pour l'avenir

En premier lieu, l'étude a mis en lumière que notre commune disposait d'un contexte favorable à l'emploi mais qu'elle manquait en outre d'attractivité résidentielle : le centre-bourg dispose de bons nombres d'immeubles avec des locaux commerciaux fermés et inoccupés, héritage d'une époque où le commerçant/artisan habitait les étages au-dessus de sa boutique. Plus à la marge, d'autres types d'habitat sont également inoccupés, en 2018 on comptabilisait 246 logements vacants sur notre commune.

Les étudiantes ont aussi relevé les effets du contournement de la RN7, l'ancrage historique de notre identité autour de cet axe, ainsi que la

dépendance de notre territoire au bassin de Vichy (loisirs, emplois, bassin de vie).

A trop vouloir se projeter dans le développement et la dynamisation, notre territoire en a oublié ses atouts : des paysages bucoliques et productifs, où l'eau est partie intégrante (Besbre, nombreux vallons avec étangs) ainsi que les nombreux bois et taillis.

C'est ainsi que le DSA a formulé de multiples propositions pour la prochaine décennie, sur l'identité de notre territoire, sur la création de filières, sur l'utilisation des ressources pour redessiner l'urbanisme de notre centre-bourg autour de nouveaux axes et proposer une offre d'habitats en harmonie avec ces choix.

Des travaux aux quatre coins de la ville : du quartier des faubourgs, à l'église et au cimetière



La place de la République fait peau neuve

Le programme d'aménagement de ce quartier est achevé.

Après l'enfouissement des réseaux réalisé en juin, les travaux se sont poursuivis avec la dépose des trottoirs. Leur implantation a été redessinée et de nouvelles bordures ont été

aménagées dans le but d'améliorer la circulation et le stationnement sur la place. Est ensuite venue la réfection des trottoirs en pavé, améliorant ainsi la circulation des piétons et l'accessibilité des propriétés.

Pour la sécurité de tous, le régime de priorité de ce quartier a été repensé et un nouveau plan de circulation, face à la boulangerie et l'épicerie a été mis en place.

En décembre les travaux de surface de chaussée (rabotage, purge, mise à niveau des tampons,...) et la réalisation des enrobés sont venus mettre la touche finale à ce projet.

Ce nouvel espace s'est vu attribuer des nouvelles décorations pour Noël et sera prochainement agrémenté de quelques arbres, arbustes et plantes vivaces.

Le renouveau de la belle endormie

Ce chantier d'envergure vous avait été présenté dans notre précédente édition ; initialement, les paroissiens devaient disposer à nouveau de la totalité de l'édifice pour Noël, mais des contraintes architecturales n'ont pas permis de respecter le planning.

En effet, la commission diocésaine de l'Art Sacré, les services de la commune et l'entreprise BEAUFILS en charge des travaux, émettaient des avis divergents dans le choix des couleurs d'enduits. Après de longues semaines de négociations, un accord « chromatique » a été trouvé.

Au plus fort du chantier, un échafaudage monumental de 13 tonnes a occupé le chœur de l'église ; l'autel a été retiré ainsi que le carrelage et un appui de vitrail en pierre a été remplacé, nécessitant 4 ouvriers à la manœuvre pour le hisser à plusieurs mètres de hauteur.

Dans le même temps, l'orgue classé a été démonté par

l'entreprise MALVY NENCIOLI et a rejoint le Tarn-et-Garonne pour y être restauré.

C'est ainsi qu'après de longs mois de chantiers, les travaux devraient s'achever vers la fin février, le chœur de l'édifice se dévoilera alors sous un nouveau jour.



Collecte des eaux pluviales au cimetière

Des travaux de collecte des eaux ont été réalisés en octobre dans le cimetière, sur les deux allées devant l'espace des indigents et l'ossuaire.

Pour finaliser ce chantier une couche de surface a été mise en place. Pour le rendu de cette dernière le choix s'est porté sur un procédé de

revêtement de type « sable stabilisé au liant hydraulique », suite aux essais qui avaient été effectués en juillet sur deux planches devant l'ossuaire.

Par sa largeur cette réalisation permet la circulation et l'excavation devant les concessions de ces deux allées, ainsi que la possibilité d'ajouter quelques concessions à leurs extrémités.



Des équipements pour le collectif et une prise de conscience pour le sélectif

Du nouveau à la maison des associations

Les nombreuses associations qui fréquentent le centre socio culturel (CSC) bénéficient depuis peu d'une connexion WIFI. Grâce au soutien apporté par le département de l'Allier pour la mise en place de points d'accès WIFI publics, il a été possible de déployer l'accès dans tout le grand bâtiment.

Cette connexion est indispensable pour l'école de musique qui utilise des logiciels spécifiques au solfège sur tablette.

Les 9 associations qui cohabitent dans cet espace et leurs membres actifs peuvent maintenant avoir des « activités connectées ».

Suite à la démolition de la « maison PERRIN » place de la république acquise précédemment par la commune, il est envisagé de réaliser un espace de stationnement à l'arrière du CSC. A l'heure actuelle, l'aménagement est reporté, certains propriétaires riverains ne souhaitant pas céder à la commune une emprise de leur terrain, pour mettre en œuvre ce chantier.



J'adopte le tri !

Quelques trucs et astuces à savoir sur ses déchets ...

Saviez-vous qu'il est interdit de jeter les huiles usagées dans l'évier ou dans la poubelle ? Les huiles usagées, qu'elles soient alimentaires ou non, peuvent avoir une seconde vie.

Une fois froide, il suffit de verser ces huiles dans leur emballage d'origine et de les déposer en déchèterie. Les huiles alimentaires peuvent être épurées et mélangées à des carburants (biodiesel). Les huiles de vidange subissent un processus de régénération qui supprime les éléments polluants et peuvent être revalorisées en

combustible de substitution à des cimenteries.

Adoptez le bon réflexe, pensez à l'environnement !

En cette période hivernale, il n'est jamais de trop de rappeler les bonnes pratiques de collecte auxquelles tous les usagers doivent se conformer.

Les ordures ménagères doivent obligatoirement être mises en sac et sorties les lundis et jeudis soirs à partir de 20h00 pour la collecte en ville ; pour les écarts, un ramassage hebdomadaire des containers est effectué le vendredi.

Depuis le 1er mai 2019, le tri sélectif a été simplifié. Désormais en plus du carton

et du métal, tout emballage en plastique, même sale, peut être rajouté dans les sacs ou bacs jaunes : boîtes, barquettes, pots, sacs, films plastiques, ...

Pensez à l'environnement et sortez vos sacs ou bac jaunes, les mercredis pour la ville et toutes les 3 semaines pour le reste de la commune (cf. calendrier autocollant apposé sur votre container).



Plus d'informations :

→ <http://www.sictomsudallier.fr/>

Commémorations & défilés



20 octobre
*Hommage au 152^e Régiment d'Infanterie
 « Les Diables Rouges » de Colmar*



Le colonel KOSSAC, chef de corps, a épinglé la médaille militaire sur la veste d'Albert DACER, du comité FNACA d'Arfeuilles



11 novembre
Commémoration de l'armistice de la Grande Guerre



5 décembre
*Hommage aux "Morts pour la France" de la guerre
 d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie*

Clichés au détour des temps forts

Illuminations



Goûter des Aînés

7 décembre



Derniers sujets sur le vif !

Nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales

Le citoyen peut désormais procéder à son inscription sur les listes électorales jusqu'à 6 semaines avant le scrutin (soit jusqu'au 7 février 2020 pour les prochaines élections).

De plus, cette démarche qui s'effectuait en mairie, peut dorénavant s'accomplir directement par internet sur le site service-public.fr.

Chacun peut également vérifier lui-même sa situation électorale (inscription, bureau de vote) sur ce même site.



Inter'villages 2020 ... engagez-vous !

Le samedi 27 juin 2020 aura lieu la 4ème édition des jeux Inter'villages. A cette occasion, des équipes en provenance des communes du pays de Lapalisse s'affronteront joyeusement autour d'épreuves sportives et ludiques organisées par le Conseil Communautaire des Jeunes (CCJ).

Si tu as entre 10 et 18 ans, que tu résides à Lapalisse et que tu es motivé pour venir partager un bon moment, inscris-toi en mairie !



Médaille de la Famille



La Médaille de la Famille est une distinction honorifique décernée par l'Etat aux mères ou pères de famille qui élèvent ou ont élevé **au moins 4 enfants** dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles.

Un dossier de candidature peut être retiré auprès de l'UDAF de l'Allier – 19 rue de Villars à Moulins puis il doit être déposé en mairie qui l'adresse ensuite à l'UDAF de l'Allier.

→ www.udaf03.org

Sécheresse 2019

Comme l'an passé, notre région a terriblement souffert de la sécheresse. Des mouvements de terrains ont pu de ce fait provoquer des lézardes ou autres phénomènes sur les bâtiments. Si vous êtes concernés par de tels dégâts, il est vivement conseillé de les déclarer en mairie (courrier explicatif et photos à l'appui).

En cas de classement en catastrophe naturelle (courant 2020), des démarches administratives seront alors à effectuer.



S'informer sur son logement

L'ADIL03 (Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Allier) informe gratuitement et en toute neutralité, les locataires, propriétaires, accédants à la propriété, élus et professionnels, sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux liés à l'habitat (location, amélioration de l'habitat, accession à la propriété, fiscalité immobilière, copropriété, habitat indigne ou non décent...).

→ ADIL : 04.70.20.44.10
adil03bur1@wanadoo.fr

15 & 22 mars 2020

Elections municipales

19 Mars 2020

Commémoration à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie

26 Avril 2020

Souvenir des victimes et héros de la déportation

8 mai 2020

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

18 juin 2020

Commémoration de l'appel du général de Gaulle

27 juin 2020

Jeux Inter'villages

